

CMM

inondations

Plan communal de sauvegarde



À Bram, c'est la Preuilhe qui pose parfois quelques soucis. / Photo DDM, A.C.

La commune de Bram est soumise au risque inondation dans le cadre du bassin du Fresquel. Les Bramais en sont bien conscients, surtout lors du traitement de leur permis de construire qui est aujourd'hui étudié, et ce depuis quelques mois, au regard du projet de plan de prévention des risques inondations (PPRI) qui est en cours d'élaboration (l'enquête publique vient de débiter) et qui devrait être entériné par les services de la préfecture dans les semaines qui viennent. Désormais, la loi impose que toutes les communes soumises à un PPRI doivent élaborer dans

les deux ans de l'adoption de ce document un plan communal de sauvegarde. Ce document reprend toutes les mesures à prendre en cas d'inondation et organise la chaîne de réaction tant sur le plan des secours que sur le plan technique ou administratif. Dernièrement, les communes concernées du bassin du Fresquel se sont réunies à Bram sous l'égide du Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières pour évoquer ce thème, le syndicat se proposant d'accompagner les communes dans la démarche. Ainsi, les communes bénéficieront d'un soutien technique précieux et d'aides

conséquentes puisqu'elles pourront être subventionnées à 80 % pour la réalisation de ces plans par des bureaux d'études spécialisés.

Bien évidemment, ces plans prendront en compte la totalité des risques existant sur chaque commune et ne se limiteront pas au seul risque inondation. Une excellente initiative du SMMAR qui permettra aux communes de faire face à leurs obligations importantes en la matière et prises très au sérieux suite aux tragiques événements vécus dans l'Aude notamment en 1999 et plus récemment dans la région de La Rochelle...